

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : approuvé par le Ministre de la Guerre le 17 Mars 1926 . 1° partie, Titre IV bis, Dispositions particulières au matériel automobile des canons sur chenilles (194 G.P.F. et 280)

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1932

Description matérielle : 1 vol. (127 p.) : dépl. ; 19 cm

Autre variante du titre : [Titre IV bis.]

[Dispositions particulières au matériel automobile des canons sur chenilles (194 G.P.F. et 280).]

Sujet(s) : Artillerie, Matériel chenillé